

PROGRAMME ÉCOÉNERGÉTIQUE

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE

Dans le but de soutenir des initiatives qui favorisent la conscience environnementale et sa protection continue, nous sommes heureux d'offrir un remboursement de 25 % de la prime d'assurance hypothécaire de Canada Guaranty payée par les emprunteurs admissibles qui achètent une maison éconergétique ou qui apportent des améliorations éconergétiques à une habitation.

Aperçu du programme

Les emprunteurs admissibles qui achètent une maison éconergétique ou qui apportent des améliorations éconergétiques à une habitation peuvent être admissibles à un remboursement de prime de 25 %.

Types de transactions

- Valide pour tous les produits d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
- Achat : maison neuve ou existante
- Admissible au programme Avantage Améliorations^{MC}.

Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- Financement hypothécaire assuré par Canada Guaranty
- Canada Guaranty doit recevoir toutes les primes d'assurance hypothécaire initiales et les frais établis avant le traitement du remboursement partiel de prime.
- Les demandes de remboursement partiel de prime doivent être présentées dans un délai de 24 mois suivant l'avance sur prêt.

Processus de remboursement de prime

- Lorsque tous les critères seront remplis, Canada Guaranty remboursera à l'emprunteur le pourcentage approuvé de la prime d'assurance standard (incluant les taxes de vente provinciales applicables).
- Les remboursements sont traités et versés directement au propriétaire dans les **8 à 12 semaines** suivant la réception de la demande de remboursement partiel de la prime.



Exemple de remboursement de la prime d'assurance hypothécaire (25 %)

| Hypothèque de 475 000 \$ (RPV de 95 %) | Prime à verser* |
|--|-----------------|
| Taux des primes standards (RPV de 95 % = 4,00 %) | 19 000 \$ |
| Remboursement de prime / programme Écoénergétique (25 % de la prime) | (4 750 \$) |
| Total de la nouvelle prime (moins le montant remboursé) | 14 250 \$ |

* Pour les fins de cet exemple, les primes d'assurance hypothécaire ne comprennent pas les taxes de vente provinciales applicables.

/Page suivante



**CANADA
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 04/2025

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE

ADMISSIBILITÉ AU REMBOURSEMENT DE LA PRIME

Tous les documents applicables et requis doivent être transmis avec le [formulaire de demande de remboursement](#) de prime dûment rempli. En plus de satisfaire à tous les critères d'admissibilité de l'emprunteur, pour être admissible à un remboursement de prime de 25 %, **la propriété assurée doit satisfaire à une des trois exigences suivantes en matière de vérification de l'efficacité énergétique ou des émissions de gaz à effet de serre.**

- La propriété répond aux critères de certification admissible :** Voir la liste des « certifications admissibles » ci-dessous.
- Émissions de gaz à effet de serre :** Les propriétés qui se situent dans les 15 % supérieurs du parc résidentiel dont les émissions de GES en tonnes/année sont les plus faibles. Veuillez consulter les seuils de GES décrits ci-dessous.
- Consommation d'énergie :** Propriétés dont la consommation d'énergie (en gigajoules/année) est inférieure d'au moins 20 % à celle d'une « maison neuve type ».

Remarque : L'admissibilité aux exigences relatives aux émissions de gaz à effet de serre ou à la consommation d'énergie doit être évaluée au moyen du système de cote de Ressources naturelles Canada (RNCAN) ou ÉnerGuide.

(1) Certifications admissibles :

Une construction neuve, une habitation existante ou un logement en copropriété ayant reçu une certification d'un des programmes suivants est admissible à un remboursement de prime de 25 %.

| Organisation | Version | Niveau(x) | Nom de la certification |
|---|-----------|-------------------------------|---|
| BC Energy Step Code | S.O. | Étape 2 Étape 3 Étape 4 | Partie 3 |
| BC Energy Step Code | S.O. | Étape 3 Étape 4 Étape 5 | Partie 9 – Maisons individuelles |
| Built Green Canada | 2019-2021 | Or Platine | Built Green High Density |
| Built Green Canada | 2019-2021 | Or Platine | Built Green Single Family |
| Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) | 2009 | Or Platine | LEED Canada pour les habitations |
| CBDCa | v.4 | Or Platine | Conception et construction de bâtiments LEED : pour les maisons et les immeubles à faible hauteur de logements collectifs |

/Page suivante



**CANADA
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 04/2025

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE

| Organisation | Version | Niveau(x) | Nom de la certification |
|--|--|-------------------------------------|---|
| CBDCA | v.4.1 Platine | Or | Conception et construction de bâtiments LEED : pour les constructions résidentielles de logements individuels |
| CBDCA | Conception de la v1.0 | S.O. | Norme du bâtiment à carbone zéro |
| CBDCA | Conception de la v2.0 | Flexible Passive Renouvelable | Norme du bâtiment à carbone zéro |
| Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) | S.O. | Certifié | Qualified CHBA Net Zero Energy (en anglais seulement) |
| ACCH | S.O. | Certifié | Qualified CHBA Net Zero Energy (en anglais seulement) |
| Efficacité Manitoba | S.O. | Amélioration de 20 à 90 % ou plus | Norme pour les maisons neuves |
| Natural Resources Canada (NRCan) | 2012 | S.O. | R-2000 |
| Ressources naturelles Canada (RNCAN) | Norme pour les maisons neuves version 12.6 | S.O. | ENERGY STAR |
| RNCAN | Programme pilote | Certifié | Bâtiments multifamiliaux neufs de grande hauteur d'ENERGY STAR |
| Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | S.O. | Certifié | Novoclimat – Maison |
| Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | S.O. | Certifié | Novoclimat – Petit bâtiment multilogement |
| Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | S.O. | Certifié | Novoclimat – Grand bâtiment multilogement |
| Maison passive Canada | Classique 9 Prime | Plus | Maison passive certifiée |
| Maison passive Canada | Classique 9 Prime | Plus | Rénovation certifiée EnerPHit |

/Page suivante



**CANADA
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 04/2025

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE

(2) Émissions de gaz à effets de serre (GES) :

Une construction neuve ou une habitation existante qui se situe dans les 15 % supérieurs du parc résidentiel ayant la plus faible cote d'émissions de gaz à effet de serre (GES) selon ÉnerGuide de RNCAN en tonnes/année pour la zone de degrés-jours de chauffage (DJC) est admissible à un remboursement de prime de 25 %.

À cette fin, il faut connaître la zone de DJC dans laquelle se trouve l'habitation. La zone de DJC peut être déterminée au moyen de la [carte climatique HOT2000 de RNCAN](#) comme suit :

1. Entrez l'adresse municipale complète de la propriété pour obtenir la valeur « Degrés-jours de chauffage annuels » (en nombre de degrés-jours).
2. En fonction de la valeur de DJC (la PLAGES DE DJC), déterminez le numéro de la zone de DJC correspondante (zones 4-8) à partir du tableau ci-dessous.
3. Pour se situer à l'intérieur du seuil des 15 % supérieurs, la cote de GES (en tonnes/année) sur l'étiquette ÉnerGuide doit être égale ou inférieure au seuil correspondant, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Seuils des 15 % supérieurs de GES (tonnes/année)

| ZONE DE DJC | ZONE 4 | ZONE 5 | ZONE 6 | ZONE 7A | ZONE 7B | ZONE 8 |
|--------------|--------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------|
| PLAGE DE DJC | < 3000 | 3000 – 3999 | 4000 – 4999 | 5000 – 5999 | 6000 – 6999 | >= 7000 |
| Alb. | | | <= 11.2 | <= 11.4 | <= 12.1 | |
| C.-B. | <= 0.6 | <= 0.3 | <= 0.4 | <= 3.2 | <= 3.8 | |
| Man. | | | | <= 3.5 | <= 0.1 | <= 0.1 |
| N.-B. | | | <= 5.9 | | | |
| T.-N.-L. | | | <= 0.9 | <= 0.5 | <= 0.5 | <= 1.7 |
| N.-É. | | <= 13.7 | <= 13.7 | | | |
| T.N.-O. | | | | | <= 8.2 | <= 8.2 |
| Nt | | | | | | <= 17.3 |
| Ont. | | <= 4 | <= 3.8 | <= 2.6 | <= 3 | <= 7 |
| Î.-P.-É. | | | <= 7.9 | | | |
| Qc | | <= 0.1 | <= 0.1 | <= 0.1 | <= 0.1 | <= 0.1 |
| Sask. | | | <= 11.2 | <= 11.2 | <= 11.5 | |
| Yn | | | | | <= 2.1 | <= 1.7 |

Remarques :

- Les valeurs faibles de GES du Québec sont arrondies à 0,1 tonne/année.
- Aucune étiquette ÉnerGuide n'a encore été émise pour la zone 5 en Nouvelle-Écosse, la zone 7B dans les Territoires-du-Nord-Ouest ou la zone 6 en Saskatchewan. Pour ces zones, le seuil est présumé être le même que celui de la zone de DJC la plus élevée suivante.
- Si aucune zone de DJC n'existe dans une province donnée, aucun seuil n'est fourni.
- Pour les étiquettes ÉnerGuide émises avant novembre 2020 qui s'appliquent à la zone 8 de l'Alberta, à la zone 8 de la Colombie-Britannique et à la zone 5 du Nouveau-Brunswick, veuillez utiliser les seuils 14.4, 2.8 et 5.8 respectivement.

/Page suivante



**CANADA
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 04/2025

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE

(3) Consommation d'énergie :

Une construction neuve ou une habitation existante dont la cote ÉnerGuide de RNCan en gigajoules/année est inférieure d'au moins 20 % à celle d'une « maison neuve type » est admissible à un remboursement de prime de 25 %.

DOCUMENT EXIGÉS

Achat d'une habitation neuve ou existante

- Documents confirmant que votre habitation a été construite en vertu d'un programme de certification
- OU
- Une copie de l'étiquette ÉnerGuide ou du rapport de mise à niveau des rénovations ÉnerGuide confirmant que la cote de consommation d'énergie ou le niveau d'émissions de gaz à effet de serre satisfait aux exigences du Programme d'habitations écoénergétiques.

COMMENT DEMANDER UN REMBOURSEMENT PARTIEL DE PRIME

Pour demander un remboursement partiel de prime, le propriétaire doit télécharger et remplir le [formulaire de demande de remboursement](#), puis l'envoyer par la poste, par courriel ou par télécopieur avec tous les documents requis aux coordonnées suivantes :

| Adresse postale | Numéro de télécopieur (sans frais) | Courriel |
|--|------------------------------------|--|
| Canada Guaranty 1, rue Toronto, bureau 400 Toronto (Ontario) M5C 2V6 | 1.855.318.8946 | ecoenergetique@canadagaranty.ca |
| À l'attention de / Objet : Service des finances – Programme Avantage Écoénergétique | | |

Lorsque tous les critères seront remplis, Canada Guaranty remboursera au propriétaire le pourcentage approuvé de la prime d'assurance standard (incluant les taxes de vente provinciales applicables).

Les remboursements sont traités et versés directement au propriétaire dans les 8 à 12 semaines suivant la réception de la demande de remboursement partiel de la prime.



**CANADA
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadagaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 04/2025